

2020_CT2_374

OBJET : Développement économique et emploi – Zones d'activités – Agréments d'acquéreurs dans le cadre de la commercialisation de la Zone d'Aménagement Concerté de la Bertoire 2 à Lambesc

Le 10 décembre 2020, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Musiques Actuelles du Pays d'Aix (6MIC) à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 4 décembre 2020, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – CANAL Jean-Louis – CHARRIN Philippe – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – PELLENC Roger – PENA Marc – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – BURLE Christian donne pouvoir à CRISTIANI Georges – CESARI Martine donne pouvoir à RUIZ Michel – CHAUVIN Pascal donne pouvoir à BOULAN Michel – CIOT Jean-David donne pouvoir à GACHON Loïc – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à MERCIER Arnaud – FILIPPI Claude donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GARCIN Eric donne pouvoir à FREGEAC Olivier – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – MALLIÉ Richard donne pouvoir à VENTRON Amapola – MORBELLI Pascale donne pouvoir à ROVARINO Isabelle – PAOLI Stéphane donne pouvoir à FERNANDEZ Stéphanie – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à CHARRIN Philippe – VINCENT Jean-Louis donne pouvoir à GRUVEL Jean-Christophe – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : POUSSARDIN Fabrice – SANNA Valérie

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi Zones d'activités

■ Séance du 10 décembre 2020

05_1_06

■ Agréments d'acquéreurs dans le cadre de la commercialisation de la Zone d'Aménagement Concertée de la Bertoire 2 à Lambesc

Le Président du Conseil de Territoire soumet le rapport suivant :

Dans le cadre de la commercialisation de la première tranche de la ZAC de la Bertoire 2 située sur la commune de Lambesc et conformément au traité de concession, la SPLA Pays d'Aix Territoires sollicite le Conseil de Territoire du Pays d'Aix pour donner un agrément en vue de céder deux lots à deux acquéreurs potentiels.

La SPLA est chargée de la commercialisation des terrains en concertation avec le concédant, notamment dans le cadre des instances de suivi de la concession : comité technique et comité de pilotage. De plus, conformément à l'article 25 du traité de concession, « toutes les cessions, concessions d'usage, location seront validées par le concédant par délibération de l'autorité compétente ». Préalablement à cet agrément, le comité de pilotage de la ZAC examine et donne un avis sur chaque demande d'entreprise. La première tranche de la ZAC est actuellement commercialisée à 80 % et les études pour le lancement de la seconde tranche sont en cours.

Par ailleurs, suite au désistement des entreprises qui avaient été agréées sur les lots 13 bis et 15 en novembre 2019 et juillet 2020, ces terrains ont été remis à la commercialisation.

Le comité de pilotage du 16 octobre 2020 a examiné et donné un avis favorable à l'implantation des sociétés suivantes :

- SAS ID FAC, cabinet de comptabilité, fiscalité, gestion de patrimoine déjà implanté sur le lot 13 qui souhaite développer dans un nouveau bâtiment de 400m² à la fois une activité de formation comptable, mais également de proposer à la location des bureaux pour accueillir des micros-entreprises. Cette société s'est positionnée sur le lot 13bis d'une surface de 1 312m² au prix de 70€HT/m².

- SOLABLE, œuvrant dans le domaine de la recherche et développement en énergies renouvelables qui souhaite s'implanter sur le lot 15 d'une surface avant bornage de 1128m² et au prix de 70€HT/m² afin d'y implanter un bâtiment de 500m² regroupant atelier, bureau et stockage.

Le prix de cession de ces lots est conforme à la grille de commercialisation de la ZAC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_374-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L300-4 et suivants,
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2005-A320 du Conseil communautaire de la CPA du 8 décembre 2005 déclarant d'intérêt communautaire l'extension de la ZAC du plateau de la Bertoire à Lambesc ;
- La délibération n°2006-A296 du Conseil communautaire de la CPA du 20 octobre 2006 créant la ZAC et approuvant le bilan de la concertation ;
- La délibération n°2008-A077 du Conseil communautaire de la CPA du 26 juin 2008 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC et le programme des équipements publics ;
- La délibération n° 2011-B010 du Bureau communautaire de la CPA du 21 janvier 2011 concédant l'aménagement de la ZAC Bertoire 2 à la SPLA ;
- La délibération du Bureau Communautaire de la CPA n°2013_B466 du 7 novembre 2013 approuvant l'avenant n°1 au traité de concession ;
- La délibération n°ECO 006-151216BM du Bureau de la Métropole du 15 décembre 2016 approuvant l'avenant n°2 au traité de concession avec la SPLA Pays d'Aix Territoires ;
- La délibération n°URB 027-3989/18/BM du Bureau de la Métropole du 28 juin 2018 approuvant l'avenant n°3 au traité de concession avec la SPLA Pays d'Aix Territoires ;
- La délibération cadre n°HN 005-17/07/20 CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 approuvant la délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement économique, emploi et agriculture du 25 novembre 2020.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Les désistements des entreprises déjà agréées sur les lots 13bis et 15.
- Les demandes d'acquisition de terrains exprimées par plusieurs entreprises sur la ZAC de la Bertoire 2.
- Que le Comité de Pilotage du 16 octobre 2020 a donné un avis favorable à ces projets d'implantation conformément aux critères de sélection de la ZAC.

Délibère

Article 1 :

Sont agréées les sociétés suivantes en lieu et place des entreprises qui se sont désistées sur les lots en question :

- SAS ID FAC, ou toute personne physique ou morale que cette dernière se réserve de désigner comme acquéreur du lot 13bis sur la ZAC de la Bertoire 2 à Lambesc au prix de 70€HT/m².

- SOLABLE ou toute personne physique ou morale que cette dernière se réserve de désigner comme acquéreur du lot 15 sur la ZAC de la Bertoire 2 à Lambesc au prix de 70€HT/m².

Article 2 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant, est autorisée à signer tous les documents afférents à ces affaires et notamment le Cahier des Charges de Cession de Terrain propre à ces ventes.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201210-2020_CT2_374-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

OBJET : Développement économique et emploi – Zones d'activités – Agréments d'acquéreurs dans le cadre de la commercialisation de la Zone d'Aménagement Concerté de la Bertoire 2 à Lambesc

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	56
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	56
Majorité absolue	29
Pour	56
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI



Signé, le **15 DEC. 2020**